

POL1502-20
INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET
AUX POLITIQUES PUBLIQUES
MARDI : 9 H 30 - 12 H 30

Enseignante : Sylvie Goupil

Local : A 3765

Courriel : goupil.sylvie@uqam.ca

Disponibilité : Sur rendez-vous

Descriptif

L'administration publique et les politiques publiques comme champs d'analyse de la science politique. La place et la fonction de l'administration publique dans la structure étatique. Les caractéristiques de l'administration publique, ses similitudes et ses divergences avec l'administration privée. Les facteurs déterminants de sa croissance et de son évolution (mondialisation, internationalisation). L'organisation et la gestion des ressources du secteur public. Les notions d'autorité, de bureaucratie et de technocratie. Les problématiques de la prise de décision, de l'éthique et des rapports entre le politique et l'administratif. Les politiques publiques; leur définition, leur émergence, leur typologie ainsi que leurs grands domaines d'implantation. Le rôle de l'administration publique dans les processus de politiques publiques et ses interactions avec les autres acteurs tels, par exemple, les groupes d'intérêts et les partis politiques. L'administration publique et les citoyens. Les grands débats actuels touchant l'administration et les politiques publiques.

Objectifs du cours

- 1) Situer la discipline dans le cadre de la science politique.
- 2) Comprendre le mode de fonctionnement des différentes composantes de l'appareil d'État.
- 3) S'initier aux principaux modèles d'analyse ainsi qu'au processus des politiques publiques.
- 4) Réfléchir à certains enjeux entourant la pratique de l'administration publique.

Stratégie pédagogique et organisation du cours

Le cours est composé de quatre blocs. Le premier bloc (14 et 21 janvier) porte sur la spécificité de la discipline ainsi que sur le contexte historico politique de développement des administrations publiques dans les États modernes. Le deuxième bloc (28 janvier au 18 février) s'intéresse plus spécifiquement au mode de fonctionnement de l'administration publique du Québec dans le cadre du fédéralisme canadien. Le troisième bloc (10 au 24 mars) est consacré à une introduction à l'étude des politiques publiques. Enfin, le quatrième bloc (31 mars et 7 avril) s'intéresse à des enjeux touchant l'administration et les politiques publiques.

La stratégie pédagogique s'appuie sur des exposés magistraux de la part de l'enseignante, complétés par des ateliers d'échange et de travail. Le but des ateliers est de permettre aux étudiantes et étudiants d'intégrer les notions vues dans le cours ainsi que dans les textes composant le recueil. Tous les textes doivent être lus, y compris les textes complémentaires.

Les **ateliers de discussion** se feront sur la base de la réalisation de fiches de lectures critiques, préparées individuellement à partir des textes à l'étude (dans le recueil de textes). L'ensemble des personnes présentes seront conviées à intervenir, en faisant part de leurs questions, réflexions ou commentaires portant sur le texte. L'atelier se tiendra durant la deuxième partie du cours.

Les **ateliers de présentation d'un exercice d'analyse** se feront en équipe de trois à quatre personnes au maximum. Deux semaines avant l'atelier, une question générale, portant sur un enjeu pratique concernant l'administration publique ou l'analyse des politiques publiques sera présentée aux étudiantes et étudiants. Les membres de l'équipe devront lire le texte et procéder à une recherche documentaire pertinente afin de proposer une réponse à la question en se basant sur les notions présentées dans le texte ainsi que sur leur recherche documentaire. Lors de l'atelier qui se tiendra durant la deuxième partie du cours, chaque équipe fera part brièvement de ses résultats.

Calendrier

7 janvier	➤ Présentation du cours
14 et 21 janvier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Qu'est-ce que l'administration publique? Discipline scientifique et pratique ➤ Les trois piliers de l'administration publique ➤ Administration publique et formation de l'État moderne, une mise en contexte politique et critique ➤ Texte complémentaire (14 janvier) ➤ Atelier de discussion (21 janvier)

28 janvier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'administration publique au Québec et au Canada et le partage des compétences ➤ La structure de l'appareil d'État : Institutions centrales, ministères et organismes gouvernementaux, réseaux ➤ Les entreprises publiques ➤ Texte complémentaire
4 février	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Orienter, décider, administrer, l'action de l'État et ses moyens : Orientations gouvernementales, processus décisionnel, étapes du cycle administratif et du cycle budgétaire. Les contrôles ➤ Atelier de discussion
11 février	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La fonction publique et les théories de la bureaucratie ➤ La politique et l'administration ➤ L'éthique publique ➤ Atelier de discussion
18 février	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enjeux et pratique de la gestion dans la fonction publique ➤ Atelier de présentations – exercice en équipe
25 février	- Semaine de lecture
3 mars	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Examen de mi-session
10 mars	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Qu'est-ce qu'une politique publique? ➤ Éléments des processus des politiques publiques ➤ Atelier de discussion
17 mars	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les modèles d'analyse des politiques publiques ➤ Atelier de présentations – exercice en équipe
24 mars	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La production des politiques publiques : émergence, formulation, mise en œuvre et évaluation ➤ Texte complémentaire
31 mars	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enjeu : Réformes de l'administration publique : nouvelle gestion publique, gouvernance et État néo-wébérien ➤ Atelier de discussion
7 avril	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enjeu : Participation citoyenne et politiques publiques ➤ Atelier de discussion
14 avril	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Examen de fin de session

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1) TRAVAUX D'ATELIERS

A) Ateliers de discussions (travail individuel) (20 points)

Deux fiches de lecture, au choix parmi les textes indiqués dans le recueil, élaborées selon le modèle présenté dans le *Guide de méthodologie en science politique à l'usage des étudiants de premier cycle* (Centre Paulo-Freire) comportant une section critique, devront être réalisées durant la session. La fiche (**deux pages au maximum** à double interligne, caractère *Times New Roman*, police douze - 12) est remise la journée de l'atelier (**10 points par fiche**).

B) Ateliers de présentations des exercices (travail de groupe) (30 points)

Deux exercices de groupe seront réalisés durant la session. Une question portant sur un problème pratique de l'administration publique ou de l'analyse des politiques publiques, en lien avec le texte à l'étude, sera préalablement présentée aux équipes de trois à quatre personnes, deux semaines à l'avance. Pour y répondre, les équipes devront se référer au texte ainsi qu'à une recherche documentaire pertinente au sujet. Une personne porte-parole de l'équipe présentera sommairement les conclusions de l'exercice du groupe lors de l'atelier pour alimenter les échanges sur le sujet. Aux fins de cet exercice, chaque équipe doit produire un texte de six (6) à huit (8) pages à double interligne, en caractère *Times New roman*, police douze (12). Le texte est déposé le jour de la plénière (**15 points par exercice**).

2) EXAMENS INDIVIDUELS (45 POINTS)

Mi-session. L'examen porte sur la matière des cours et des textes afférents vus entre le **14 janvier et le 18 février inclusivement (25 points)**.

Fin de session L'examen porte sur la matière des cours et des textes afférents vus entre le **10 mars et le 7 avril inclusivement (20 points)**.

Les notes de cours **version papier** et le recueil de textes sont permis.

Tous les textes du recueil doivent être lus car ils pourront faire l'objet des examens.

3) PRÉSENCE AUX COURS (5 points)

La présence aux cours est requise pour toutes et tous. Les présences seront vérifiées lors de la tenue des cours des 14 janvier au 18 février inclusivement ainsi que lors de ceux du 10 mars au 7 avril inclusivement. **Un demi-point est perdu par absence.**

Retard lors de la remise des travaux :

Une **pénalité de 0.5 point par jour** (incluant les samedis et dimanches) sera appliquée aux travaux remis après la date prévue.

Qualité du français et de la présentation :

Elle fait l'objet d'évaluation, particulièrement en ce qui concerne les fiches de lecture et les exercices de recherche qui sont préparées à l'avance et qui devraient faire l'objet d'une attention particulière de la part des étudiantes et étudiants.

Plagiat :

Lorsque vous reprenez intégralement les propos d'un ouvrage, vous devez les présenter en mode citation et en indiquer correctement la provenance, selon les modalités méthodologiques en vigueur au département de science politique (voir le *Guide de méthodologie en science politique à l'usage des étudiants du premier cycle* du Centre Paulo-Freire). Lorsque ces précautions ne sont pas prises, votre travail peut être considéré comme étant un plagiat, ce qui est passible de sanctions. Lorsque vous vous inspirez fortement d'un ouvrage sans que cela soit intégralement écrit comme tel, ce qui est désigné comme étant une paraphrase, vous n'avez pas besoin de citer selon la formule méthodologique mais vous devez tout de même inscrire la référence, sinon, un plagiat pourrait être soupçonné.

BIBLIOGRAPHIE**Document obligatoire : POL 1502-20. Recueil de textes préparé par Sylvie Goupil**

Disponible à la COOP-UQAM. **La lecture des textes est obligatoire.** Les textes afférents aux présentations magistrales ainsi qu'aux travaux d'ateliers sont indiqués dans le recueil.

Monographies, mémoire de maîtrise

BOURGAULT, Jacques, Maurice DEMERS, Cynthia WILLIAMS, 1997, *Administration publique et management public. Expériences canadienne*, Sainte-Foy (Québec), Les publications du Québec, 430 p.

BOUSSAGUET, Laurie, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET, (sous la direction de), 2015, *Une "French touch" dans l'analyse des politiques publiques?* Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 435 p.

CÔTÉ, Louis, 2008, *L'État démocratique : fondements et défis*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 252 p.

- ÉTHIER, Gérard, (sous la direction de), 1994, *L'administration publique. Diversité de ses problèmes, complexité de sa gestion*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec, 546 p.
- GAGNON, Alain-G et David SANSCHAGRIN (sous la direction de), 2017, *La politique québécoise et canadienne. Acteurs, institutions, sociétés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 509 p.
- GIAUQUE, David, 2003, *La bureaucratie libérale. Nouvelle gestion publique et régulation organisationnelle*, Paris, L'Harmattan, 322 p.
- GORTNER, Harold F., Julianne MALHER ET Jeanne Bell NICHOLSON, 1993, *La gestion des organisations publiques*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec, 587 p.
- GOUPIL, Sylvie 2019, « Les configurations bureaucratiques à l'épreuve. Bureaucraties mécaniste, professionnelle et hybridité dans l'administration publique au Québec. Le cas du ministère des affaires municipales et de l'habitation », Mémoire de maîtrise, Montréal, École nationale d'administration publique, 172 p.
- GOW, J.I., M. BARRETTE, S. DION, M. FORTMANN, 1992, *Introduction à l'administration publique. Une approche politique*, Montréal/Paris, Gaëtan Morin Éditeur, 322 p.
- KÜBLER, Daniel, Jacques DE MAILLARD, 2015, *Analyse des politiques publiques*, Grenoble, Presses de l'Université de Grenoble, 259p.
- LABORIER, Pascale, Frédéric AUDREN, Paoli NAPOLI, Jakob VOGEL, 2011, *Les sciences camérales. Activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, Presses Universitaires de France, 594 p.
- LE GALÈS, Patrick, Nadège VEZINAT, 2014, *L'État recomposé*, Paris, Presses Universitaires de France, 107 p.
- MERCIER, Jean, 2002, *L'administration publique. De l'École classique au nouveau management public*, Les Presses de l'Université Laval, 518 p.
- MICHAUD, Nelson, (sous la direction de), 2011, *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains*, Québec, Presses de l'Université Laval, 776 p.
- MINTZBERG, Henry, 1982, *Structure et dynamique des organisations*, Paris, Éditions d'Organisations, 434 p.
- _____ 2004, *Le management : voyage au centre des organisations*, Montréal, Éditions d'Organisation/Agence d'Arc, 703 p.
- MULLER, Pierre, Yves SUREL, 1998, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 156 p.
- PAQUIN, Stéphane, Luc BERNIER et Guy LACHAPPELLE, 2010, *L'analyse des politiques publiques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 426 p.
- PARENTEAU, Roland, (sous la direction de), 1992, *Comprendre et gérer les institutions de l'État*, Sillery (Québec), Presses de l'Université du Québec, 640 p.

- POLLITT, Christopher, Geert BOUCKAERT, 2011, *Public Management Reform. A comparative Analysis: New Public Management, Governance, and the Neo-Weberian State*, Oxford, Oxford University Press, 367 p.
- PROULX, Denis, (sous la direction de), 2006, *Management des organisations publiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 259 p.
- TREMBLAY, Pierre P., (sous la direction de), 2012, *L'administration contemporaine de l'État. Une perspective canadienne et québécoise*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 684 p.

Articles de périodiques, chapitres de monographies

- ALLAIRE, Yvan, 2017, « Gouvernants ou gouvernés? La gouvernance dans le secteur public québécois », *Gestion*, Vol 42 (4), p. 50-53.
- BALLE HANSEN, Morten, Trui STEEN et Marsha DE JON, 2013, « Le nouveau management public, les marchés bureaucratiques et les problèmes de coordination interdépartementale : analyse comparative de la haute fonction publique dans l'administration de l'État », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, Vol 79 (1), p. 31-51.
- BANNINK, Duco, Frédérique SIX et EELCO van Wijk, 2015, « Bureaucratic, market or professional control? A theory on the relation between street-level task characteristics and the feasibility of control mechanisms », dans *Understanding Street-Level Bureaucracy* sous la direction de Peter Hupe, Michael Hill et Aurélien Buffat, Bristol, The Policy Press, p. 205-225.
- BÉLANGER, Charles-Étienne et Yves BOISVERT, 2019, « La stratégie institutionnelle de protection de l'intégrité et de promotion de l'éthique de l'État québécois », dans *L'État québécois. Où en sommes-nous? Sous la direction de Robert Bernier et Stéphane Paquin*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 55-89.
- BLATRIX, Cécile, 2010, « Concertation et débat public », dans *Politiques publiques 2*, sous la direction d'Olivier Borraz (*et al.*), Paris, Presses de Sciences Po, p. 213-242.
- BUFFAT, Aurélien, 2016, « La bureaucratie de guichet ou les défis des contacts avec les usagers du service public » dans *L'acteur et la bureaucratie au XXI^e siècle*, sous la direction de David Giaque, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 141-167.
- CLICHE, Pierre, 2019, « Le processus budgétaire » dans *L'État québécois. Où en sommes-nous? Sous la direction de Robert Bernier et Stéphane Paquin*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 365-403.
- CROZIER, Michel, Erhard FRIEDBERG, 1977, « Le problème de la rationalité des décisions » dans *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, p. 265-281.
- DREWRY, Gavin, 2014, « Les sciences administratives à travers l'histoire » *Revue internationale des Sciences Administratives*, Vol 80 (1), p. 5-24.
- DURAN, Patrice, 2013, « La responsabilité au prisme de l'action publique », *Revue française d'administration publique*, Vol 3 (147), p. 589-602.

- FACAL, Joseph, Bachir MAZOUZ, 2013, « L'imputabilité des dirigeants publics. Éléments de théorie et observations tirées de l'expérience québécoise », *Revue française de gestion*, (237), p. 117-229.
- FORTIER, Isabelle, 2010, « La modernisation de l'État québécois. La gouvernance démocratique à l'épreuve des enjeux du managérialisme », *Nouvelles pratiques sociales*, Vol 22 (2), p. 35-50.
- GALLICHAN, Gilles, 2016, « La genèse d'une administration publique québécoise, 1792-1867 » dans *Les grands commis et les grandes missions de l'État dans l'histoire du Québec*, sous la direction de Michel Sarra-Bournet, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 85-104.
- HAFSI, Taïeb, 2009, « Partenariats public-privé et management de la complexité : Les nouveaux défis de l'État », *Revue Française d'Administration publique*, Vol 2 (1), p. 337-348.
- HARVEY, Fernand, 2016, « Le Secrétariat de la province de Québec : Un incubateur de ministères durant les années 1920 et 1930 » dans *Les grands commis et les grandes missions de l'État dans l'histoire du Québec*, sous la direction de Michel Sarra-Bournet, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 149-74.
- HUPE, Peter, Michael HILL et Aurélien BUFFAT, 2015, « Introduction: defining and understanding street-level bureaucracy », dans *Understanding Street-Level Bureaucracy* sous la direction de Peter Hupe, Michael Hill et Aurélien Buffat, Bristol, The Policy Press, p. 3-24.
- LORD, Simon, 2017, « Gestion publique, gestion privée – Les différences fondamentales », *Gestion*, Vol 42 (4), p. 40-45.
- MICHEL, Hélène, 2010, « Mouvements sociaux, groupes d'intérêts et politiques publiques », dans *Politiques publiques 2*, sous la direction d'Olivier Borraz (*et al.*), Paris, Presses de Sciences Po, p. 189-212.
- ROCHER, Guy, 1980, « Le sociologue et la sociologie dans l'administration publique et l'exercice du pouvoir politique », *Sociologie et Sociétés*, Vol 12 (2), p. 45-65.
- ROUBAN, Luc, 2009, « Le statut des fonctionnaires comme enjeu socio-historique » *Revue française d'administration publique*, Vol 4 (132), p. 673-687.
- TREMBLAY, Marie-Soleil, 2019, « La Vérification générale du Québec. Un outil démocratique à démystifier », dans *L'État québécois. Où en sommes-nous? Sous la direction de Robert Bernier et Stéphane Paquin*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 405-428.
- ZALMANOVITCH, Yair, 2014, « Ne réinventons pas la roue : la recherche d'une identité pour l'administration publique », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, Vol 80 (4), p. 857-876.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

18

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.